

LA VIOLENCE DOMESTIQUE NE S'ARRÊTE PAS À LA PORTE DE LA MAISON

Vous êtes confronté-es
à de la violence conjugale
ou vous connaissez un-e collègue qui l'est ?

Votre entreprise vous soutient !



LA VIOLENCE DOMESTIQUE, C'EST QUOI ?

La violence entre partenaires concerne **tout le monde** qu'importe la classe sociale, l'âge, la culture, l'origine, les croyances, l'orientation sexuelle...

Cette violence peut prendre plusieurs formes :

Psychologique : humiliation, dévalorisation, menace, chantage, harcèlement, surveillance...

Verbale : insultes, cris, silence...

Sociale : contrôle des fréquentations sociales, contrôle des sorties...

Économique : interdiction de travailler, d'avoir un compte bancaire personnel, contrôle des revenus du ménage, refus de verser une pension...

Administrative : confiscation de papiers d'identité, titres de séjour, entraves de procédures...

Sexuelle : attouchement, viol, imposition d'un acte sexuel, d'une grossesse, d'une contraception, d'un avortement, prostitution...

Physique : coups, blessures, mutilations, séquestrations...

LE CYCLE DE LA VIOLENCE

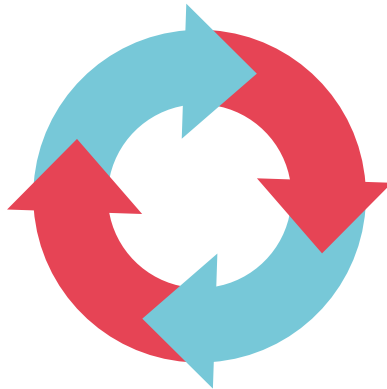
Ces violences s'inscrivent dans un **cycle**, se répétant et s'amplifiant au fur et à mesure.

Montée en tension

Une tension palpable due à des facteurs aléatoires est exprimée par l'auteur-e. La victime peut ressentir de l'appréhension et de la peur.

Crise

L'auteur-e passe à l'acte (coups, cris, dénigrement...). La victime peut ressentir de la colère, de la tristesse mais aussi de la honte face à cette situation.



Lune de miel

L'auteur-e exprime des regrets, promet qu'il/elle va se soigner, rappelle des souvenirs heureux.. La victime garde espoir, veut croire qu'ils/elles pourront surmonter cela.

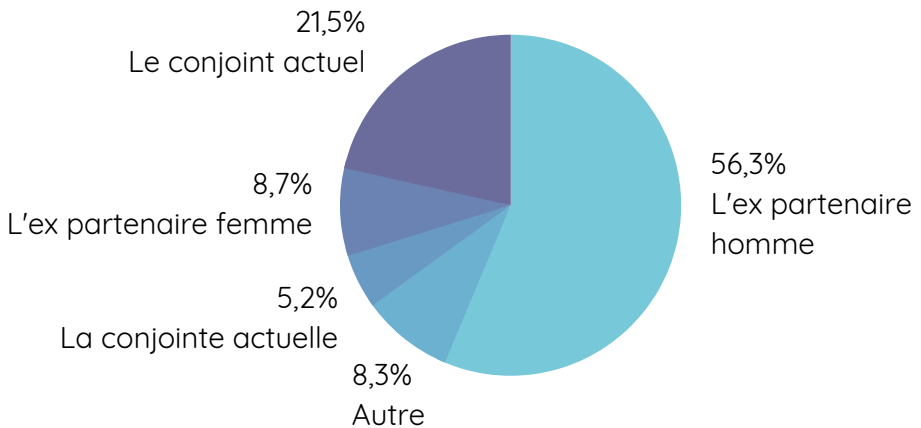
Déresponsabilisation

L'auteur-e rejette la faute sur des facteurs externes ou sur la victime elle-même : "regarde ce que tu me fais faire !". La victime se sent coupable et responsable de ne pas avoir pu éviter la crise.

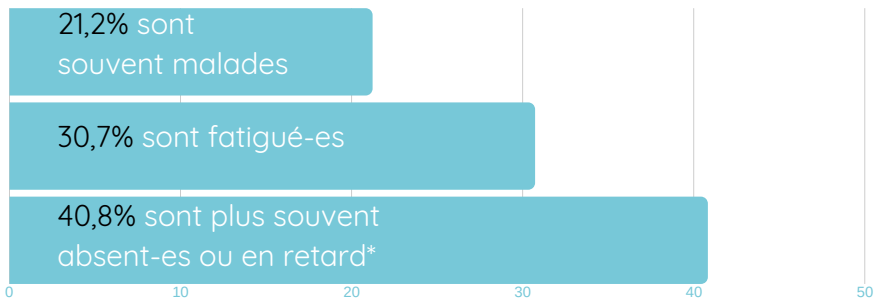
Ce cycle ainsi que les formes multiples que peuvent prendre les actes de violence contribuent à ce que l'on appelle le **continuum de la violence**. La victime est alors sous l'emprise de cette violence dans tous les aspects de son quotidien.

QUAND LA VIOLENCE S'INVITE AU TRAVAIL

33,7% des femmes et 14,9% des hommes en Belgique ont subi de la violence au cours de leur vie, provenant de :



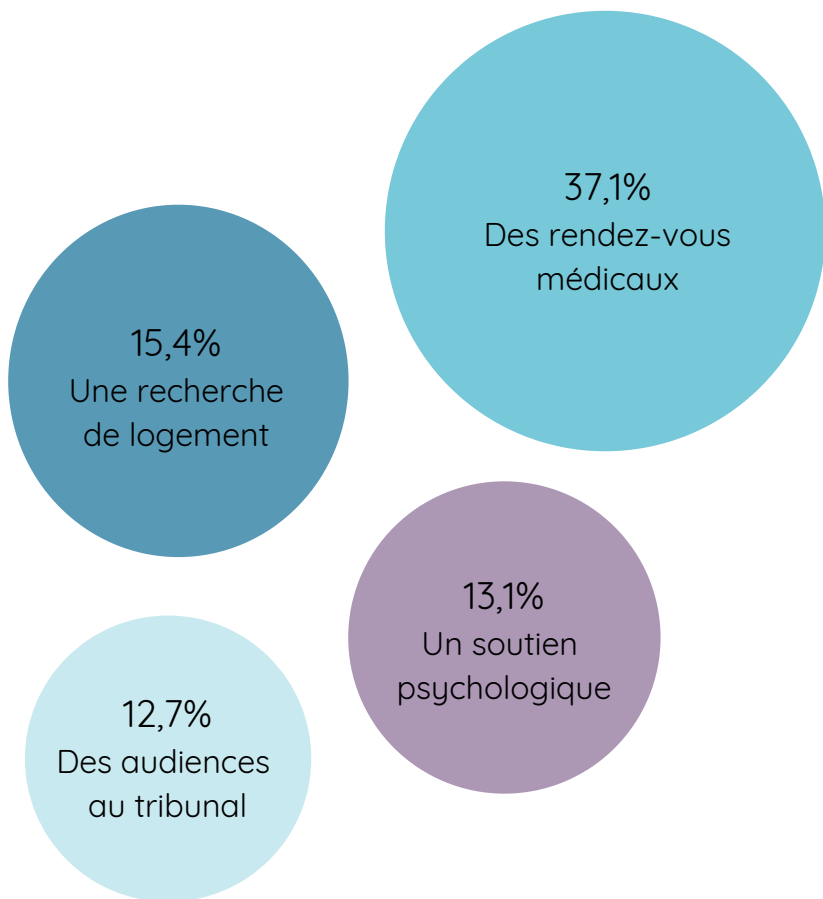
72,9% des personnes confrontées à de la violence domestique indiquent que celle-ci a un impact sur leurs aptitudes au travail :



*Suite à des blessures, vols de clés ou de documents, du refus du/de la partenaire de s'occuper des proches.

La violence conjugale a des conséquences jusqu'au lieu de travail et s'y introduit majoritairement par des appels, SMS ou emails abusifs.

Les personnes confrontées à de la violence domestique déclarent avoir besoin de s'absenter du travail pour :



Source : Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, Enquête nationale sur l'impact de la violence entre partenaires sur le travail, les travailleurs et les lieux de travail en Belgique, 2017

UN-E COLLÈGUE EST VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE, COMMENT RÉAGIR ?

QUE PUIS-JE FAIRE ?

Laissez votre collègue s'exprimer. Consacrez-lui du temps.

Soyez à l'écoute, soutenez le/la sans jugement.

Respectez la confidentialité et la vie privée de votre collègue.

Ne divulguez pas les informations transmises, à moins qu'il ou elle ne vous y autorise.

Ne blâmez pas votre collègue.

À QUOI M'ATTENDRE ?

Attendez-vous à un large spectre d'émotions, de la colère à la culpabilité.

Respectez ses choix, même si ceux-ci sont différents des vôtres.

Si votre collègue a besoin de s'absenter du travail, restez en contact régulièrement.

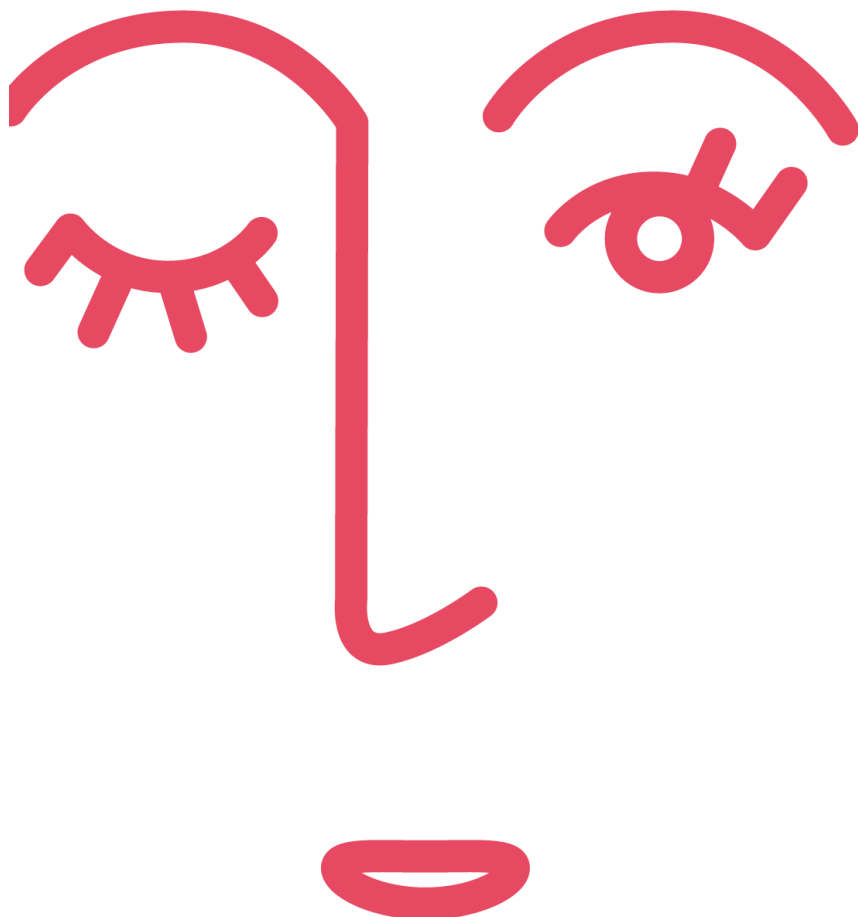


QUE DOIS-JE DIRE ?

Remerciez votre collègue d'avoir partagé son histoire avec vous. Faites preuve de compréhension.

Informez votre collègue de l'existence de services de soutien internes comme externes.

Demandez-lui ce que vous pouvez faire pour l'aider.



Vous êtes confronté-es
à de la violence domestique ?
Votre entreprise vous soutient !

Contactez :

.....

ÉCOUTE VIOLENCE CONJUGALE

0800 30 0 30

24/7, gratuit, anonyme, en Belgique francophone

1712

lundi-vendredi 9h-17h, gratuit et anonyme,
en Belgique néerlandophone

TÉLÉ-ACCUEIL

107 en Belgique francophone

106 en Belgique néerlandophone

108 en Belgique germanophone

24/7, gratuit et anonyme

NUMÉRO D'URGENCE

112 en Europe, 24/7, gratuit

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion
04/223 45 67 (Liège)

Centre de prévention des violences conjugales
et familiales
02/539 27 44 (Bruxelles)

Solidarité femmes Refuge pour femmes battues
064/21 33 03 (La Louvière)

Collectif des femmes
0477/20 75 15 (Louvain-La-Neuve)

Praxis (pour auteur-es de violences conjugales)
02/217 98 70 (Bruxelles)
04/228 12 28 (Liège)
064/34 19 00 (La Louvière)

Involve companies to **CEASE** gender-based violence

Cette brochure a été réalisée par :



This project was funded by
the European Union's Rights,
Equality and Citizenship
Program (2014-2020)



This project is co-funded by the Rights, Equality and
Citizenship Programme (2014-2020) of the European
Union

The content of this leaflet represents only the views of Pour La Solidarité and is its sole responsibility. The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.